

L'ONU mobilisée pour le Sommet sur la lutte contre la piraterie maritime du 24 au 25 juin à Yaoundé

Yaoundé (Cameroun), 22 juin 2013 – Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique centrale et Chef de l'UNOCA, M. Abou Moussa, est arrivé le 21 juin à Yaoundé où il prendra part, du 24 au 25 juin, au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et de la Commission du golfe de Guinée (CGG) sur la lutte contre la piraterie maritime et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'ouest (UNOWA) et plusieurs autres agences spécialisées de l'ONU y enverront également des délégations.

« Les actes criminels des pirates aux larges des côtes du golfe de Guinée constituent une menace grave non seulement pour la paix et la sécurité, mais aussi pour l'économie de l'ensemble de la région », souligne M. Abou Moussa, préoccupé par les chiffres publiés le 18 juin par le Bureau maritime international (BMI) dans son récent rapport. Celui-ci révèle qu'en 2012, 966 marins ont été victimes d'attaques dans le golfe de Guinée où, selon le même rapport, le coût des marchandises volées par les pirates est estimé entre 34 et 101 millions de dollars. « Contribuer à la recherche d'une solution durable à cette situation fait partie des priorités des Nations Unies », explique le Chef de l'UNOCA, mettant en lumière l'engagement du Secrétaire général de l'ONU dans le processus ayant conduit à l'organisation de la rencontre des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays concernés.

Réagissant à une lettre envoyée en juillet 2011 par le Président Yayi Boni du Bénin, M. Ban Ki-moon avait en effet dépêché une mission d'évaluation dans la région (Bénin, Nigeria, Gabon et Angola) du 7 au 24 novembre 2011. Les conclusions des experts onusiens ont été approuvées par le Conseil de sécurité des Nations Unies dans sa résolution 2039 du 29 février 2012. Celle-ci insiste, entre autres, sur l'importance d'un Sommet conjoint des Etats du golfe de Guinée, comme le prévoyait déjà la résolution 2018 du 31 octobre 2011.

La résolution 2039 demande au Secrétaire général de l'ONU, par le biais du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'ouest (UNOWA) et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), de soutenir, dans la mesure du possible, la réalisation de cet objectif afin d'élaborer une stratégie régionale commune de lutte contre la piraterie maritime dans le golfe de Guinée. Les Nations Unies ont ainsi joué un rôle central dans la mise en place, en mai 2012 à Libreville, du Comité de pilotage chargé de mener des actions concrètes pour la tenue effective du Sommet. Elles ont également participé à toutes les réunions préparatoires, y compris à la rencontre interministérielle qui a eu lieu le 19 mars à Cotonou et au cours de laquelle d'importants documents ont été validés : le Mémoire d'Entente entre la CEEAC, la CEDEAO et la CGG sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ; la Déclaration politique des Chefs d'Etats et de Gouvernement ainsi que le Code de conduite relatif à la prévention et la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique du Centre et de l'Ouest.

Les travaux de Yaoundé permettront d'adopter ces instruments, qui seront également signés par les différentes parties prenantes. Les Nations Unies réaffirment leur disponibilité à appuyer, le moment venu, les efforts des Etats et des organisations régionales visant à mobiliser les ressources nécessaires à leur mise en œuvre.